



FONDATION
UNIVERSITÉ LYON III
JEAN MOULIN

**PARTENAIRE
DE L'EXCELLENCE**



L'Université Jean Moulin Lyon 3, l'exigence en partage



Éric
CARPANO

Président de
l'Université et
de la Fondation
Jean Moulin
Lyon 3

En savoir plus
sur l'Université



“ Depuis plus de 50 ans, l'Université Jean Moulin a inventé un modèle unique d'enseignement supérieur et de recherche, fondé sur l'alliance du droit, du management et des humanités. Elle a construit une tradition aujourd'hui reconnue : celle d'une université partenariale, tournée vers la professionnalisation, l'entrepreneuriat et la recherche-action. Elle réunit autour d'elle et de ses valeurs d'exigence des acteurs engagés pour répondre aux enjeux sociétaux. Créée en 2014, la Fondation de l'Université Jean Moulin s'est fixée de nouveaux objectifs : promouvoir l'égalité des chances, aider les étudiants à entreprendre, développer l'excellence et promouvoir l'innovation sociale. C'est le sens que nous voulons donner, avec vous, à notre action en faveur d'une université ancrée dans son territoire, dans ses valeurs et dans les défis de notre temps.

”



Les **objectifs** de la Fondation



Accompagner le développement des projets portés par l'Université Jean Moulin au sein d'un « **club des partenaires** », mécènes de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Soutenir les talents des étudiants, des enseignants et des chercheurs pour faire émerger des projets innovants à **fort impact social**, notamment en matière numérique, environnementale ou entrepreneuriale.



Construire des projets et des événements communs entre l'Université Jean Moulin et les entreprises, au service de **l'insertion professionnelle** des étudiants et de l'égalité des chances.





Les programmes d'action de la Fondation

PROGRAMME 1 : ÉGALITÉ DES CHANCES

Ce programme vise à lutter contre les freins à la réussite des étudiants et leur donner les moyens d'exprimer tout leur potentiel. Il s'agit de les accompagner pour faire face à des situations de précarité, à les aider dans leurs projets de mobilité internationale, à les guider dans leur orientation et à soutenir les talents des sportifs ou artistes de haut niveau.

PROGRAMME 2 : ESPRIT D'ENTREPRENDRE

Ce programme doit permettre de donner aux étudiants le goût d'entreprendre, de fonder leur propre activité, de trouver des partenaires pour les accompagner, d'acquérir de nouvelles compétences transversales qui faciliteront à la fois la réussite de leurs projets de développement et leur insertion rapide dans le monde professionnel.

PROGRAMME 3 : EXCELLENCE DE L'INNOVATION

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche pionniers en matière d'innovation numérique, sociale et environnementale. En appui aux laboratoires de recherche, les fonds dédiés à cet axe permettent la création de chaires, nationales et internationales, destinée à concentrer, sur une période donnée, des moyens importants permettant un saut qualitatif rapide des projets académiques et leur transfert vers la société.

CHIFFRES GLOBAUX



32%

d'étudiants boursiers

27 661 étudiants

626 enseignants

703 personnels
administratifs et techniques*



400 universités
partenaires à l'étranger*

17 unités de recherche

accueillant **517** doctorants



INSERTION PROFESSIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

UN TAUX D'EMPLOI ÉLEVÉ



1 906 étudiants
en alternance

1 408 étudiants
en formation continue

5 512 conventions
de stages signées

230 start-up
accompagnées

Soutenir la Fondation

 fondation
innovation
et **transitions**

La Fondation de l'Université Jean Moulin Lyon 3 est abritée au sein de la **Fondation Innovation et Transitions** qui assure la gestion financière et administrative des dons collectés. Reconnue d'utilité publique, elle offre des garanties en matière d'intérêt général et des avantages en matière de défiscalisation.



Contact  fondation@univ-lyon3.fr

Pour faire un don,
flashez le QR Code 

POUR LES ENTREPRISES

Il existe plusieurs moyens de soutenir la Fondation de l'Université Jean Moulin à travers le mécénat :

- **Le mécénat financier**
- **Le mécénat de compétences**
- **Le mécénat en nature**

Le mécénat est formalisé par une convention. De plus, en tant qu'entreprise partenaire de la Fondation de l'Université Jean Moulin, vous bénéficierez d'un programme de reconnaissance, notamment en devenant membre du « Club des partenaires ».

Défiscalisation du mécénat : 60 % du montant du don est déductible de l'impôt sur les sociétés, pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe (ou 20 000 € hors taxe pour les très petites entreprises (TPE) / petites et moyennes entreprises (PME) avec un report possible sur 5 ans.

POUR LES PARTICULIERS

Chaque particulier a la possibilité de faire un don à la Fondation de l'Université Jean Moulin. Il bénéficiera des avantages fiscaux liés à ce don.

Défiscalisation des dons :

- 66 % du montant du don est déductible de l'impôt sur le revenu dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- 75 % du montant du don est déductible de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) dans la limite annuelle de 50 000 €.

**Article 238 bis du Code
général des impôts
Loi Aillagon du 7^{er}**

CONTACT  fondation@univ-lyon3.fr